

Séance officielle du 30 mars 2012

DÉLIBÉRATION N° 83/2012

Election des représentants du Conseil Territorial

Au jury de Concours

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 24 ;

VU l'élection, par l'Assemblée, des représentants du Conseil Territorial au Jury de Concours ;

SUR le rapport de son Président ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 : Les membres titulaires sont :

M. Bernard BRIAND
M. Stéphane LENORMAND
Mme Martine DEROUET
Mme Rosianne ZIMMERMANN
Mme Annick GIRARDIN

Les membres suppléants sont :

M. Nicolas GOURMELON
Mme Céline GASPARD
Mme Valérie PERRIN
Mme Joane BEAUPERTUIS
M. David DODEMAN

Article 2 : La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et publiée au journal officiel de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Adopté

19 voix pour

00 voix contre

00 abstention

Conseillers élus : 19

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 19



SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le
04 AVR. 2012

